

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 5 juin 2026 à 18h

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28/05/2026 s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence du Maire Thierry LASCAUX.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 8

Nombre de Conseillers votants : 11

<i>Nom du Conseiller</i>	<i>Présent(e)s</i>	<i>Absent(e)s</i>	<i>Représenté(e)s</i>	<i>Noms représentant(e)s</i>
AUBLAN A.			X	GADEYNE C
AZZOLA C.	X			
COFFANI M.	X			
DELMARES M.	X			
GADEYNE C.	X			
GENSOU L.	X			
HERBADJI M.			X	LASCAUX T.
LASCAUX T.	X			
LUZINIER L.	X			
LASCAUX C.			X	AZZOLA C.
TEYSSÉDRE A.	X			

Laurent GENSOU a été élu secrétaire.

Lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

26.06.05-01: Élection des délégués pour les élections sénatoriales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire d'élire 1 titulaire et 3 suppléant(e)s qui iront voter pour les élections sénatoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, désigne les élu(e)s ci-dessous comme électeurs/trices aux élections sénatoriales :

Titulaire :

Thierry LASCAUX

Suppléant(e)s :

1/ **Catherine AZZOLA**

2/ **Christian GADEYNE**

3/ **Laurent GENSOU**

26.06.05-02 : Désignation du référent déontologue.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de nommer un référent déontologue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, le temps de contacter des éventuel(le)s intéressé(e)s :

➤ D'ajourner cette décision au prochain conseil municipal.

26.06.05-03: Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de renouveler la commission de contrôle des listes électorales.

Pour notre commune, la commission est composée :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet (sur proposition de la commune) ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire (sur proposition de la commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner, à la commission contrôle des listes électorales :

➤ Délégué(e)s du conseil municipal :

titulaire : **Aurélien AUBLAN**

suppléante : **Morgane COFFANI**

➤ Délégué(e)s de l'administration :

titulaire : **Laurette RUAUD**

suppléant : **Maurice MASSE**

➤ Délégué(e)s du tribunal judiciaire :

titulaire : **Anita JACQUET**

suppléant : **Philippe LAVILLE**

26.06.05-04: Désignation des délégués GEMAPI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que lors du prochain conseil communautaire, les élu(e)s vont désigner les délégués aux commissions Caudeau, Couze et Conne dans le cadre de la compétence GEMAPI avec la CAB.

Notre commune doit désigner 1 titulaire et 1 suppléant que nous souhaitons inscrire pour notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner, à la commission Caudeau, Couze et Conne :

➤ **Thierry LASCAUX** en tant que délégué titulaire

➤ **Céline LASCAUX** en tant que déléguée suppléante

Questions diverses :

➤ Entrées à la piscine de La Guillou : gratuité pour les enfants de St Foy ;

➤ Une enquête « hirondelles » a été réalisée par un membre de LPO sur notre commune en 2025 (dossier consultable en Mairie) ;

➤ Croisement de La Roque : une pétition des usagers dénonce la dangerosité.

Fin de la réunion : 18h50

Le Maire,
Thierry Lascaux

Le secrétaire,
Laurent GENSOU